

# Les Ingénieurs de l'Industrie et des Mines réunis en congrès le 10 décembre 2020

Rappellent la vocation première du Corps à porter en interministériel des politiques publiques du Ministère chargé de l'industrie ;

Réaffirment le caractère interministériel du corps et se félicitent de son implication dans de nombreuses politiques publiques telles que la prévention des risques, la transition écologique, le numérique, la régulation et la relance des activités économiques ;

**Soulignent**, dans ces conditions, la nécessité d'une gestion administrative forte et impartiale au service du pilotage stratégique du corps

**Exigent** une gestion ambitieuse et équitable dans l'intérêt des IIM et de leurs missions

**reposant sur :**

- une mise en œuvre efficace des LDG de promotion ;
- un ratio pro/pro maintenu à la hauteur des ambitions du corps ;
- un dialogue social privilégié, régulier et de qualité ;

**et permettant :**

- des passerelles entre employeurs sans perte de rémunération ;
- l'atteinte et le maintien du pyramidage cible du corps ;
- d'améliorer l'accès aux postes de direction et à haut niveau de responsabilités.

**Constatent** que les débats parlementaires se poursuivent sur la politique de prévention des risques, la transition écologique, l'empreinte environnementale et sociétale du numérique et ses enjeux de sécurité ;

**Affirment** leur légitimité à élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques visant à concilier l'écologie et l'industrie ;

**Se félicitent** de l'inflexion engagée pour positionner le corps chez de nouveaux employeurs et sur les missions relatives au Système d'Information et de Communication et à leur sécurité ;

**Réclament** que leur chef de corps accélère cette inflexion à travers une stratégie ambitieuse et entretienne ce positionnement, notamment en recrutant davantage ;

**Réclament** que cette stratégie permette des parcours dynamiques sur l'ensemble de leurs missions et du territoire et l'accession aux postes à enjeux et à responsabilité ;

**Réclament** ainsi que leur chef de corps :

- dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre cette stratégie ;
- s'assure que la gestion administrative du corps reste au service de cette stratégie.

Motion 1

Motion 2